

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE KAHNAWÀ:KE
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL MOHAWK DE KAHNAWÀ:KE
représenté par le chef responsable du portfolio
police au Conseil mohawk de Kahnawà:ke
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l' « Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 14.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 14.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 4 285 735 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 296 638 \$ pour l'exercice financier 2013-2014. »

3. Le sous-article 14.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 14.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 2 228 582 \$ pour le Canada.

ii) 2 057 153 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 154 251,76 \$ pour le Canada.

iv) 142 386,24 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 14.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 14.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 14.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

MAR 31 / 14
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

MAR 28 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

31 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	2 228 582 \$
Québec	2 057 153 \$
Total	4 285 735 \$
Coûts estimés	
Salaires et avantages sociaux	2 908 964 \$
Fonds de pension	403 033 \$
Entretien de véhicule	53 000 \$
Achats divers	110 000 \$
Maintenance et assurance	120 000 \$
Location d'équipement	8 000 \$
Équipement bureau	144 000 \$
Électricité	25 000 \$
Telephone	16 206 \$
Voyages	19 800 \$
Uniformes	36 000 \$
Programme - formation	150 000 \$
Service professionnel	25 000 \$
Assurance, immatriculation autos	31 500 \$
PSB/PEC/ Comité de liaison	100 000 \$
Relation publique	2 600 \$
Administration	56 000 \$
Loyer poste police	76 632 \$
Total	4 285 735\$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	154 251,76 \$
Québec	142 386,24 \$
Total	296 638,00 \$
Coûts estimés	
Informatique	27 690,00 \$
Télécommunication	58 000,00 \$
Appareil – empreintes digitales	15 000,00 \$
Armes et ivressomètre	11 000,00 \$
Formation	33 307,00 \$
Véhicules	151 641,00 \$
Total	296 638,00 \$